



Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le
ID : 056-200008696-20190215-DEL_20191-DE

Objet de la Délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 12 Février 2019

Suite à la convocation en date du 06 Février 2019, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 12 Février 2019 à 17 heures 00, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

Mme Kaourintine HULAUD, M. Jean-Rémy KERVARREC, M. François LE LOUER,
Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART

Absents excusés :

Mme Gaël LE SAOUT, M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, Mme Marie-Annick MARTIN,
Mme Gisèle GUILBART, Mme Armelle NICOLAS

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT
Direction des Finances

SEANCE DU COMITE
DU 12 FEVRIER 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Les résultats du compte administratif du syndicat mixte du haras national d'Hennebont pour l'exercice 2018 sont soumis pour approbation au Comité.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2018,

LE COMITE, après en avoir délibéré,

(M. LE PRESIDENT s'étant retiré au moment du vote)

Article unique : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2018, fixant :

- | | |
|---|----------------|
| ➤ Le montant définitif des recettes réalisées à | 1 191 889,91 € |
| ➤ Celui des dépenses effectuées à | 708 550,84 € |

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 483 339,07 €**

ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE NEUF EUROS SEPT CENTIMES

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du compte administratif 2018, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Depuis 2007, date de sa création, le syndicat mixte du Haras d'Hennebont assure l'entretien et la maintenance des 23 hectares du site constitués d'un patrimoine bâti protégé et d'un parc remarquable. Tout en coordonnant les activités des différents acteurs du site, il en porte également le développement économique, touristique et culturel en promouvant le site auprès d'un large public.

Pour lui permettre d'exercer ses compétences, un budget lui est alloué. Ce budget est voté par nature dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants

1. Les résultats du compte administratif 2018

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, en section d'investissement d'une part et en section de fonctionnement d'autre part.

Le montant total des recettes s'établit à : 1 191 889,91 €
Celui des dépenses à : 708 550,84 €
Soit un résultat de clôture de : 483 339,07 €

A noter qu'en 2018, il n'y a pas de restes à réaliser en clôture d'exercice.

2. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2018 a permis d'aboutir dans les échanges portant sur la revalorisation des participations des collectivités et EPCI membres, dotant ainsi le Syndicat Mixte d'un budget de fonctionnement lui permettant de faire face à ses missions. De nouveaux statuts ont été en conséquence proposés au vote du Comité Syndical lors de la séance du 12 décembre 2018.

Le Syndicat Mixte a poursuivi la conduite et la structuration du projet de site tout en menant les études et les actions programmées.

La réflexion portant sur la réorganisation des infrastructures équestres a abouti à la proposition d'un préprogramme et d'une estimation chiffrée de l'investissement à hauteur de 3 millions d'euros.

Cette étude se poursuit par la rédaction d'un programme qui permettra d'affiner ce chiffrage, de phaser et d'arbitrer sur les actions prioritaires à porter.

Un schéma directeur sur le patrimoine du site a été confié au cabinet Gheco. En lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, ces orientations permettent une conduite du projet tenant compte des contraintes urbanistiques.

3. Les principaux chiffres du compte administratif 2018

3.1 La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du syndicat mixte sont en hausse de 17,36 %. Elles passent à 591 257,42 € au compte administratif 2018 (contre 503 783,81 € en 2017). Cette augmentation des dépenses de fonctionnement est notable sur les charges courantes de fonctionnement (+40 %). En effet, un changement est intervenu en cours d'exercice sur les modalités de gestion des fourrages. Le Syndicat Mixte centralise désormais les achats de foin et de paille pour l'ensemble du site. Cela permet une plus grande efficacité et une meilleure optimisation des fourrages. Il procède ensuite à une refacturation au prorata du volume consommé par chaque entité. Une consultation sera lancée en 2019 pour une mise en concurrence des prestataires. Les dépenses de prestations de services sont également en hausse (+16 %), en lien avec la progression des dépenses d'entretien de terrains.

Les recettes de fonctionnement progressent fortement (+ 38 %), elles passent à 934 445,26 € (contre 678 395,15 € en 2017). Cette augmentation est principalement due aux participations des collectivités et établissement membres qui conformément aux nouveaux statuts adoptés en 2018, passent de 340 K€ à 635 K€. Les autres produits divers de gestion courante enregistrent également une progression (49 K€ contre 30 K€) du fait du développement de nouvelles activités de locations de box et d'écuries.

3.2 La section d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement 2018 s'élèvent à 113 024,69 €. Les principales dépenses concernent l'achat de matériels, l'étude de programmation sur la rénovation des équipements et les clôtures pour paddocks.

Les recettes de la section d'investissement sont principalement constituées des dotations aux amortissements pour 140 573,10 € et du résultat reporté de 116 871,55 €. A noter qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué en 2018 comme depuis la création du syndicat.

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Direction des Finances

SEANCE DU COMITE
DU 12 FEVRIER 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Le compte administratif 2018 soumis à l'examen du Comité présente les opérations comptables de l'exercice 2018 dont la constatation s'est prolongée en janvier 2019 en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Le montant total des recettes s'établit à : 1 191 889,91 €
 Celui des dépenses à : 708 550,84 €
 soit un résultat de clôture de : 483 339,07 €

A noter qu'en 2018, il n'y a pas de reste à réaliser à la clôture de l'exercice. Le compte administratif fait donc apparaître, pour 2018, un résultat net global de 483 339,07 € dont le détail figure ci-après :

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux de réalis.	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement</i>				
Dépenses	918 000,00	591 257,42	64,41%	
Recettes	918 000,00	934 445,26	101,79%	
Résultat de clôture		343 187,84		
Résultat Net de Fonctionnement				343 187,84
<i>Investissement</i>				
Dépenses	390 000,00	117 293,42	30,08%	-
Recettes	390 000,00	257 444,65	66,01%	-
Résultat de clôture		140 151,23		-
Résultat Net d'Investissement				140 151,23
Résultat Global de Clôture		483 339,07		
RESULTAT NET GLOBAL				483 339,07

I – SECTION D'INVESTISSEMENT**A / Les dépenses d'investissement s'élevant à : 117 293,42 €**

sont réparties comme suit :

~ Travaux divers :	29 460,42 €
~ Acquisition de matériel :	59 855,27 €
~ Aménagement de terrain :	15 899,00 €
~ Etudes :	7 810,00 €
~ Subvention d'investissement transférées au compte résultat	4 268,73 €

B / Les recettes d'investissement s'élevant à : 257 444,65 €

proviennent :

~ de l'amortissement des immobilisations :	140 573,10 €
~ Excédent d'investissement reporté :	116 871,55 €

En 2018, il n'y a pas de reste à réaliser en clôture d'exercice.

Il en résulte un résultat net d'investissement de :	140 151,23 €
---	---------------------

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**A / Les dépenses de Fonctionnement qui se sont élevées à : 591 257,42 €**

sont réparties comme suit :

~ Prestations de services (dont entretien) :	193 550,45 €
~ Charges courantes de fonctionnement :	172 250,24 €

dont :

> services extérieurs (locations, assurances, affranchissement, téléphone...)	91 349,89 €
> achat de matière et fournitures (fluides, carburants, petits équipements...)	79 018,44 €
> charges diverses de gestion courante :	1 881,91 €

~ Charges de personnel :	84 883,63 €
~ Dotation aux amortissements :	140 573,10 €

B / Les recettes de Fonctionnement s'élevant à : 934 445,26 €

proviennent :

~ de la participation des collectivités membres	
<i>dont</i> > Région Bretagne :	225 000,00 €
> Département du Morbihan :	125 000,00 €
> Lorient agglomération :	225 000,00 €
> Commune d'Hennebont :	60 000,00 €
~ du revenu des immeubles :	70 074,25 €
~ de produits divers de gestion courante	49 367,86 €
~ de quote part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat	4 268,73 €
~ de mandats annulés sur exercice antérieur	1 123,08 €
~ du résultat de fonctionnement reporté :	174 611,34 €

Il en résulte un excédent de la section de fonctionnement 2018 de : **343 187,84 €**

Le résultat net global des 2 sections s'élève à :	483 339,07 €
---	---------------------